

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juillet 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2474

présenté par

M. Perea et Mme Mauborgne

à l'amendement n° 1353 de Mme Verdier-Jouclas

-----

**ARTICLE 18****Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« inférieure à 50 %, l'exonération est réduite de moitié »

les mots :

« comprise entre 50 % et 15 %, l'exonération est réduite de moitié à 40 %. En deçà de 15 % de baisse d'activité, l'exonération est nulle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L' amendement vise donc à intégrer et à encadrer clairement dans le schéma d'entreprises de première ou de seconde lignes nos exploitants vulnérabilisés par la crise du COVID.